

AGORA PUBLIQUE DU CONSEIL DE QUARTIER COURCELLES-WAGRAM

20 mars 2018, 19h15

Ecole maternelle – 31, rue des Renaudes, Paris 17^e

Thème

SOLIDARITÉ ET CIVISME

En présence de :

Catherine DUMAS, Sénatrice de Paris, Conseillère de Paris, Déléguée au quartier Courcelles-Wagram ;

Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire chargé des Affaires sociales, de la Lutte contre l'Exclusion et de la Démocratie Locale, Délégué au quartier Pereire-Malesherbes ;

Cécile FRATTAROLI, Conseillère du 17^e arrondissement ;

Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, Conseillère du 17^e arrondissement ;

Michel BELLEC, Président de l'association Espace Brémontier ;

Mme Isabelle THEZE, Cheffe de la circonscription 16/17^e, Direction de la Prévention, Sécurité et Protection, Mairie de Paris ;

LES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER.

Propos introductifs

Catherine DUMAS salue l'assemblée et se dit heureuse d'accueillir les habitants pour ce conseil consultatif de quartier Courcelles-Wagram consacré à la solidarité et au civisme. Elle remercie ensuite les élus pour leur présence ce soir et tient à excuser monsieur le Maire, retenu au Conseil de Paris ainsi que Brigitte Kuster qui siège à l'Assemblée.

Elle indique que le thème de la séance a été choisi par le conseil de quartier et notamment le bureau, qui a jugé intéressant de parler de solidarité et de civisme pour évoquer les nombreuses initiatives de l'arrondissement et examiner comment, à partir d'expériences bien concrètes, il est possible d'en impulser de nouvelles en faveur de ceux étant les plus démunis ou qui ont besoin d'aide dans le quartier.

Cécile FRATTAROLI précise qu'à la suite de la réunion au cours de laquelle le thème a été choisi, un petit groupe s'est formé pour affiner le sujet qui est assez vaste et pour choisir les thèmes d'intervention, en relation avec ce qui est vécu dans le quartier précisément et montrer l'ensemble des initiatives que peuvent prendre la mairie et ses services.

Elle tient ensuite à remercier tous ceux qui ont participé à cette réunion dont le format permet d'avancer et de faire des propositions très concrètes sur les problèmes rencontrés dans le quartier.

1. SOLIDARITE

Actions de la mairie

Christophe LEDRAN est heureux d'inaugurer ce soir le nouveau format des réunions publiques qui désormais des Agoras publiques, avec pour vocation de dynamiser les entreprises de démocratie locale au travers des conseils de quartier. L'Agora publique permet de favoriser un format un peu plus participatif et ouvert, à la façon d'un amphithéâtre.

Christophe LEDRAN annonce que son intervention concernera les initiatives et actions menées par la mairie du 17^e et, d'une manière générale, par la collectivité de l'arrondissement.

La « Soupe de solidarité » de la mairie du 17^e est un repas complet de solidarité servi à toutes les personnes en difficultés du 1^{er} décembre au 1^{er} mars, sans aucun critère de sélection, ni justification de ressources. Cette action est réalisée dans le hall de la mairie, au travers d'un repas servi et grâce au concours de bénévoles et d'associations partenaires. C'est une initiative bénéfique pour le corps et l'esprit, créatrice de lien social dans un contexte de rupture dans la vie quotidienne. De plus en plus de bénévoles et d'élus du 17^e viennent aider à la distribution de ce repas. Cette année, plus de 4 200 repas ont été offerts, sur 61 jours ouvrables. Cela bénéficie à plus de 70 personnes tous les soirs, ce qui est une très bonne chose.

Par ailleurs, la mairie ouvre chaque année un gymnase pour accueillir des personnes sans-abri. Cette année, le gymnase Fragonard a ouvert ses portes et pendant une période plus longue que prévue à cause des conditions météorologiques exceptionnelles.

Christophe LEDRAN informe que Geoffroy Boulard a émis un vœu en Conseil de Paris, adopté à l'unanimité, afin de désigner des places réservataires pour les personnes sans-abri identifiées dans l'arrondissement, afin qu'elles bénéficient d'une priorité au sein des accueils dans l'arrondissement cela permettra ainsi de faciliter le travail social de proximité engagé par les maraudes.

La coordination des maraudes du 17^e est une initiative créée et portée par Brigitte Kuster depuis 2008 qui permet la coordination mensuelle de l'activité des maraudes, pour les aider, canaliser les efforts consentis, et leur permettre de disposer d'une plateforme d'échange entre elles. Le but n'est évidemment pas de faire le travail à leur place, ce dont les élus seraient incapables, mais d'aider ces maraudes, professionnelles ou bénévoles, à répondre à différents objectifs qu'elles se sont fixées. Le panel d'intervenants est assez vaste sur le terrain pour répondre à des situations compliquées, comme celle du carrefour Wagram-Jouffroy-Courcelles, pour laquelle la solution n'a pas encore été trouvée. La mairie suit toutefois le dossier au quotidien avec les maraudes, les actions mises en place et les résultats constatés.

L'arrondissement organise également la coordination d'acteurs professionnels de la lutte contre la grande exclusion. Ainsi, des réunions sont organisées tous les trois mois avec les professionnels sur des thèmes d'actualité les concernant tels que l'accompagnement des femmes en situation d'exclusion sociale, la prise en charge des personnes en situation d'exclusion sociale présentant des troubles de la santé mentale, l'aide alimentaire... La prochaine réunion sera consacrée à l'accueil et l'accompagnement des personnes vieillissantes à la rue et en structure d'hébergement.

Concernant les dispositifs d'aide des personnes à la rue, Christophe LEDRAN tient à souligner qu'une association a lancé une application qui permet de mettre en relation les habitants du quartier afin qu'ils communiquent pour aider les personnes sans abris de leur quartier en coordonnant ou en répartissant leurs efforts. C'est une initiative à laquelle la mairie croit beaucoup et qu'elle souhaite encourager.

S'agissant de la banque alimentaire, le 17^e arrondissement se classe en tête du nombre de cartons en termes de collecte à Paris, avec un résultat de 1 392 cartons qui passent par la cour d'honneur de la mairie et sont ensuite reconditionnés par le centre d'action sociale et transmis à la banque alimentaire.

Christophe LEDRAN évoque les actions menées par la délégation Séniors de la mairie du 17^e. Animés par Hélène JACQUEMONT, les Cafés de l'amitié ont lieu tous les mois dans les différents conseils de quartier, en alternance avec les Rendez-vous des séniors et le Ciné des séniors. Tous ces rendez-vous affichent complets !

Une autre action autour de l'inclusion numérique des séniors se déroule à un rythme hebdomadaire à la mairie du 17^e pour lutter contre la fracture numérique.

En partenariat avec le centre d'action sociale de la Ville de Paris et le Centre d'action sociale du 17^e, la mairie organise la très attendue distribution de boîtes de chocolats aux seniors. Près de 10 000 boîtes ont été distribuées la dernière semaine du mois de novembre à la mairie et l'opération rencontre un très grand succès.

Au travers du Centre d'action sociale de la mairie du 17^e arrondissement, cette dernière intervient auprès des personnes les plus en difficulté en soutenant les gens disposant du moins de ressources. Il s'agit de « l'aide aux Parisiens en difficulté », qui représentent 450 000 euros par an.

Il existe également des aides consacrées aux personnes âgées ou en situation de handicap pouvant comprendre des prestations de téléalarme, de complémentaire santé, d'aide au logement ou de remboursement de cartes de transport. Cela représente un budget de 5 800 000 euros par an.

L'« aide aux familles » peut quant à elle se traduire par des allocations de soutien aux familles, des allocations aux personnes handicapées, des allocations de naissance ou de naissances multiples, des aides aux familles monoparentales, des aides au maintien à domicile des personnes âgées ou liées à la chute brutale des ressources, à des difficultés de paiement de l'énergie. Tout cela représente un budget 5,1 millions d'euros.

Les « aides exceptionnelles » sont financées à hauteur de 437 000 euros afin d'aider les personnes en situation exceptionnelle de baisse de ressources, les personnes à bas revenus. Des commissions se réunissent plusieurs fois par semaine pour étudier les dossiers et donner un avis. Ces aides ne sont donc pas systématiquement allouées, ni de façon récurrente.

Pour terminer sur la partie du Centre d'action sociale, il faut signaler les deux restaurants « émeraudes » du 17^e qui proposent une restauration pour les seniors de l'arrondissement. L'un d'eux est également ouvert le soir en hiver et est dédié aux personnes sans-abri.

Les sujets de lien social sont récurrents, tout comme ceux de la sécurité ou de la voirie. Ce sont des sujets sur lesquels des actions peuvent être menées par le Conseils de Quartier. Toutes les idées sont bonnes et, même si les budgets sont contraints, il est possible de réaliser des choses sans trop de moyens financiers en travaillant collectivement sur différentes thématiques.

Christophe LEDRAN passe la parole à Clémence LEVY, la « benjamine » du conseil de quartier Pereire-Malesherbes pour présenter son projet.

Clémence LEVY présente ce projet initié par quatre personnes. Il consiste à mettre en place une interaction au niveau des collèges et des associations, pour créer du lien entre les élèves. Cela fonctionnerait sur trois niveaux :

Celui des associations qui souhaiteraient mettre un projet en œuvre pour accompagner les élèves descolarisés ;

Celui des établissements scolaires, pour les élèves qui se seraient distingués par des actions sociales.

Et enfin, les élèves du 17^e arrondissement qui se seraient distingués par des actions sociales au sein des conservatoires, des salles sportives, etcetera.

Le groupe d'élèves qui aurait rempli son cursus civique à la fin de l'année serait reçu à la mairie au cours d'une cérémonie afin de créer une interaction entre les élèves et valoriser leur cursus ou leur projet.

Actions associatives : présentation de l'Espace Brémontier

Michel BELLEC précise qu'il intervient en tant que responsable d'une association qui s'appelle l'Espace Brémontier et dit ensuite estimer que sans solidarité, il n'est pas possible de connaître une vie harmonieuse dans les sociétés, car l'Etat peut faire beaucoup, mais pas tout.

Il rappelle ensuite qu'une association est une « Convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que celui de partager des bénéfices », et que 130 000 associations œuvraient en France en 2012, ce qui représentait 1 812 970 salariés.

L'association « Espace Brémontier » est située au 5 rue Brémontier et a pour but premier la Solidarité, plusieurs activités étant développées autour de ce thème :

- aide à la recherche d'emploi, aide technique et morale et accompagnement à la définition d'un projet ;
- organisation de petits déjeuners pour les sans-domiciles tous les dimanches matin ;
- location à un tarif très réduit d'un local d'exposition pour de jeunes artistes ;
- accueil tous les mardis d'un auteur pour présenter son livre et se plier à une séance de dédicaces ;
- atelier d'écriture ;
- cours de langues.
-

Michel BELLEC tient à dire qu'en retour du temps investi dans la solidarité, du don de soi, cette activité bénévole est source de satisfaction pour tous ceux qui apportent quelque chose. Lorsqu'on donne quelque chose, on reçoit en retour.

Aurélié ASSOULINE précise que son association se nomme *We love 17^e*. Elle consiste en la collecte d'écharpes qui sont ensuite nouées autour des troncs d'arbres du quartier Batignolles pour les personnes dans le besoin. L'initiative rencontre beaucoup de succès et l'objectif pour l'année prochaine est de collecter des pièces plus importantes, comme des pulls ou des doudounes.

Une habitante demande comment donner des aliments qui ne sont pas périssables en continu et à qui, en dehors de la banque alimentaire.

Christophe LEDRAN indique que des associations proposent des repas ou des petits déjeuners et qu'il faut donc se mettre en relation avec ces dernières.

Une habitante souhaite revenir sur la solidarité et les jeunes, soulignant qu'il est toujours davantage demandé aux jeunes de s'investir dans la solidarité dans le cadre de leurs études et ce sont des activités très valorisées dans les CV et pour les entrées en université. Les jeunes sont demandeurs mais ne savent pas dans quel cadre et pour quelles actions s'investir. Ainsi, la mairie pourrait proposer des missions utiles auxquelles ils se consacraient.

Catherine DUMAS juge l'idée très bonne car le souci de l'autre peut s'acquérir très jeune et ajoute que certaines écoles organisent un certain nombre de choses.

Christophe LEDRAN ajoute que, la mairie a ouvert depuis un an le service de solidarité à des jeunes collégiens, avec un encadrement de la direction. Sous réserve que ce principe soit respecté, des choses peuvent être faites à ce niveau, le but étant d'ailleurs d'amplifier l'action l'année prochaine.

Une habitante propose qu'un site Internet puisse donner les informations et permettre une mise en relation.

2. CIVISME

Isabelle THEZE salue les habitants présents et propose de présenter brièvement la DPSP. Le cœur de métier de cette direction était auparavant la sécurité, mais en 2016, la Maire de Paris a souhaité l'axer davantage sur le lutte contre les incivilités, regroupant un certain nombre d'infractions que sont toutes les petites gênes du quotidien : jets de mégots, déjections canines, dépôts sauvages, affichages sauvages, épanchement d'urine, dépassements de terrasse, etc.

L'objectif de la ville est d'augmenter les verbalisations pour faire comprendre aux gens que leur comportement est incivil et qu'il faut en changer.

Les missions historiques de la DPSP sont les suivantes :

- lutte contre les incivilités ;
- protection des équipements, des bâtiments et des espaces verts municipaux ;
- assistance aux catégories les plus fragiles de la population ;
- tranquillisation des quartiers et des événements festifs ;
- animation des politiques de prévention ;
- prévention des risques majeurs.

Les missions plus récentes sont :

- la lutte contre les incivilités d'origines professionnelles via le Bureau d'action contre les nuisances professionnelles ;
- le contrôle lié au stationnement gênant.

En résumé, Isabelle THEZE dirait que la DPSP gère la mise en œuvre des pouvoirs de police de la Mairie de Paris en termes de :

- salubrité ;
- sécurité ;
- tranquillité.

Elle indique ensuite que la DPSP regroupe 3 200 agents aujourd'hui, contre 900 en 2016, ce qui montre à quel point la Mairie de Paris considère la lutte contre les incivilités comme une priorité. Les agents sont répartis selon les fonctions suivantes :

- inspecteurs de sécurité armés ;
- agents d'accueil et de surveillance : espaces verts, mairies, correspondants de nuits ;
- agents de surveillance de Paris.

Isabelle THEZE précise que des interventions sont parfois réalisées par des agents habillés en civil afin de faciliter la verbalisation en flagrant-délit.

La circonscription du 17^e est la plus importante de Paris puisqu'elle est commune à celle du 16^e arrondissement et du Bois de Boulogne.

Les agents de sécurité sont une quarantaine à sillonner l'arrondissement et agissent largement sur plaintes, suite à des signalements adressés à la mairie car les habitants ne peuvent contacter directement la DPSP. Cinq agents sont à disposition pour accompagner les seniors et pour les « points écoles » de traversée des enfants, auxquels s'ajoutent les agents des espaces verts, des mairies, ainsi que les médiateurs. Ce qui mène à un total de 140 à 150 agents selon les périodes.

Catherine DUMAS précise que ce conseil de quartier est intéressé par le sujet et a mené un travail pour lutter contre les déjections canines afin que les habitants prennent conscience de cette incivilité, un travail d'éducation des maîtres avec un chien. Elle ajoute que s'il est tant question d'incivilité, c'est sans doute parce qu'il n'est pas assez question de civisme.

Une habitante demande comment les médiateurs habillés de rouge sont affectés à leurs secteurs. Car dans certains quartiers, certains semblent très jeunes et les délinquants sont parfois bien plus forts qu'eux.

Isabelle THEZE souligne que les médiateurs n'ont pas vocation à jouer sur le physique mais à être dans le lien social et sont localisés sur deux secteurs déterminés en fonction de ce que l'on nomme « Les quartiers de la ville » qui regroupent un certain nombre de critères objectifs et combinent un certain nombre de difficultés. Les médiateurs ont pour fonction de sécuriser les sorties de lycées et collèges, d'éviter les regroupements et les rixes et de lutter contre les incivilités, notamment au sein des espaces verts. L'idée est qu'ils réalisent des maraudes au sein d'un même secteur afin de bien le connaître et de créer un lien avec les jeunes. C'est pourquoi ces secteurs ne sont pas très étendus.

Une habitante demande auprès de qui se plaindre à la mairie concernant les terrasses, certaines étant ouvertes jusqu'à minuit, créant des nuisances intolérables en termes de bruit.

Catherine DUMAS répond qu'il convient de le signaler sur le site de la mairie et que le cabinet du Maire se chargera de contacter les habitants pour éventuellement intervenir.

Isabelle THEZE indique que la DPSP dispose d'une compétence concernant les nuisances sonores et qu'à la suite d'un signalement de la mairie, des vérifications sont entreprises. Si les agents constatent un tapage particulier, soit les personnes peuvent être verbalisées, soit l'établissement l'est, s'il est considéré responsable.

Un conseiller de quartier estime quant à lui que c'est de la responsabilité totale de l'établissement qui doit apposer un panneau demandant à ses clients de respecter le voisinage. Certains lieux le font, c'est un geste de civisme qu'il faut signaler, considère-t-il.

Un habitant, concernant les incivilités relatives aux véhicules, souligne que des véhicules sont fréquemment garés sur les bateaux et que lorsque la police est appelée, elle ne se déplace pas. Son idée consisterait à mettre en place un service de SMS ou courriel afin qu'une intervention soit menée rapidement.

Isabelle THEZE répond que, depuis le 1^{er} janvier, la DPSP a elle aussi, comme la police, compétence sur le stationnement gênant. Pour les signalements, elle conseille d'utiliser [Dans ma rue](#), service disponible sur paris.fr ou sur une application smartphone et dans lequel a été intégrée une fonction concernant le signalement d'un stationnement gênant, avec descriptif possible et photos à l'appui.

Une habitante demande s'il est envisageable d'ajouter aux nuisances liées aux trottoirs, celle des trottinettes.

Isabelle THEZE indique que les trottinettes, les gyropodes, les skateboards ne sont pas censés utiliser la chaussée et se déplacent donc sur le trottoir. Il ajoute qu'il n'existe pas de texte qui condamne de potentielles incivilités les concernant.

Un agent de sécurité confie ne pas rencontrer trop de problème à ce niveau dans le 17^e arrondissement, contrairement au 18^e. Et, l'utilisateur d'une trottinette n'est considéré, ni comme un conducteur de deux-roues, ni comme un piéton, et ne peut donc être verbalisé, contrairement au cycliste.

Un habitant dit avoir lu qu'en cas d'utilisation d'un vélo sur un trottoir, une amende peut être infligée.

Un agent de sécurité confirme que c'est le cas.

Isabelle THEZE précise qu'un texte interdit l'utilisation d'un deux-roues motorisé ou d'un vélo sur un trottoir et que les agents peuvent donc verbaliser cette infraction, contrairement aux incivilités liées trottinettes, gyropodes, skateboards. En revanche, il est demandé aux utilisateurs de ces derniers, comme pour tout piéton, de ne pas gêner les autres.

3. Présentation du passeport du Civisme

Un diaporama est projeté.

Géraldine ROUAH-ZANGRILLI estime que cette soirée sur le thème de la solidarité et du civisme se devait d'aborder le Passeport du Civisme, projet qui tient à cœur la mairie d'arrondissement. Le civisme doit venir très tôt, il comprend une notion d'éducation mais aussi d'exemplarité. L'arrondissement a ainsi pensé qu'il pourrait être très utile de doter les enfants, d'un outil qui serait utilisé à l'école, à la fois sous la responsabilité des parents, mais aussi des enseignants, auprès des enfants.

Le Passeport du Civisme explique rapidement aux enfants l'ensemble de l'héritage républicain français, l'intérêt général, le « vivre ensemble », le respect de l'autre, la solidarité et répertorie une série d'actions menées par le passé. Il a été distribué à plus de 400 enfants depuis le mois de novembre dernier à l'occasion de différentes actions, dont certaines des thématiques clés sont :

- le devoir de mémoire : présence des enfants lors de la commémoration du 11 novembre ;
- les actions de solidarité, pour savoir donner ;
- savoir s'occuper de ses anciens : 9 000 dessins d'enfants ont été recueillis et certains apportés dans des maisons de retraite, avec lecture et chant à destination de personnes isolées ;
- le sport : des olympiades seront organisées entre les écoles ;
- l'environnement : collecte des bouchons de plastique.

Toutes ces actions sont validées par les élèves lorsqu'ils y participent, elles font l'objet d'un tamponnage dans le passeport et peuvent être menées avec les parents ou les enseignants. L'idée est d'obtenir un maximum de tampons pour se voir décerner une médaille à la fin de l'année et montrer son esprit de civisme, et donc de construire un état d'esprit et le « vivre ensemble ». Le fait de revenir aux fondamentaux de l'héritage républicain rencontre beaucoup de succès et cela commence par les enfants et l'ensemble des personnes les encadrant.

Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, toujours dans cet esprit de civisme, indique que le projet de l'année prochaine consistera à mettre en place le « Conseil d'arrondissement des enfants » avec une véritable élection du « Maire des enfants » qui concernera les élèves dès l'âge de sept ou huit ans.

Catherine DUMAS ajoute qu'il était très important de présenter cette initiative dont la mairie du 17^e a la primeur à Paris. Ce qui est également fondamental, c'est la notion de récompense et donc de fierté, car ce passeport et les récompenses qui y sont liées impliquent un effort de solidarité et de civisme. Le faire mieux connaître peut d'ailleurs constituer une piste potentielle d'action à mener pour les conseils de quartier.

Une habitante jugerait utile de la présenter au sein des écoles et aux associations.

Un habitant demande quelle est la cible.

Géraldine ROUAH-ZANGRILLI répond que ce sont les écoles élémentaires.

Une habitante demande si cela concerne les écoles publiques et privées.

Géraldine ROUAH-ZANGRILLI répond par l'affirmative, ajoutant qu'un planning est d'ores et déjà prévu et que le Maire va se déplacer dans les écoles, ce qu'il a commencé à faire.

En termes de cible, l'idée était de commencer par une tranche d'âge, puis, une fois que le dispositif sera mis en place de façon satisfaisante, de le décliner aux collèges et lycées, car le civisme ne s'arrête jamais et doit s'inscrire dans la continuité.

Catherine DUMAS estime qu'il s'agit d'un bon mot de la fin car les enfants sont de bons vecteurs pour faire passer les messages auprès des parents et des familles. C'est donc une très belle façon de faire adopter les principes liés au civisme qui sont défendus par les acteurs de terrain, par les élus, et par la population.

La séance est levée à 20h39.